



LAURAC en VIVARAIS

Infos Municipales

avril 2013
N° 27

Coupure d'électricité



En raison d'aménagements menés sur les lignes électriques de Laurac-en-Vivarais par ERDF, il y aura une ou plusieurs coupures d'électricité le

Mardi 14 mai 2013 entre 8h et 11h

dans les quartiers suivants :

- Le Clôt - Le Granger
- Riotor - Toufache
- Combe Chaudière - Le Pont
- Poste Granger - La Blache
- Les Bois - Le Ruisseau
- Le Village - Route des Bois
- Rue de l'Eyre - Route de Sanilhac
- Rue du Cimetière

Pour les mêmes raisons, d'autres coupures seront à prévoir le

Mardi 14 mai 2013 entre 9h 15 et 11h 15

dans les quartiers suivants :

- Route de Berguier - Rue de l'Eyre
- Quartier Guigon - Le Village
- Route de Berguier - Rue Frère Serdieu
- Le Granger - Rue Monseigneur Lavarenne
- Le Tour - Place Galfard

Rappel des festivités des associations

MAI 2013

WE de l'ascension

Samedi 25 mai

LAURAC RANDO

Sortie au Pays Basque

LAURAC RANDO & OGEC

Vide grenier

JUIN 2013

Samedi 01 juin

Dimanche 16 juin

Samedi 22 juin

Dimanche 23 juin

Samedi 29 juin

Dimanche 30 juin

LA PETANQUE

CLEA

COMITE DES FÊTES

OGEC

AMICALE LAÏQUE

LAURAC RANDO

Concours officiel à Laurac

Concours Agility à Laurac

Feu et bal de la St Jean

Kermesse école privée

Kermesse école publique

Repas champêtre au Toufache

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 22 mars 2013

L'ordre du jour porte essentiellement sur l'approbation des comptes administratifs 2012 et du budget prévisionnel 2013.

Compte administratif 2012

FONCTIONNEMENT (chiffres arrondis en milliers d'euros)		
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2011		32
Opérations exercice 2012	<u>457</u>	<u>686</u>
Totaux	457	718
Résultat de clôture		260 *

INVESTISSEMENT (chiffres arrondis en milliers d'euros)		
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2011		88
Opérations exercice 2012	<u>411</u>	<u>320</u>
Totaux	411	409
Résultat de clôture	2	
RAR (Reste à réaliser)	352	70
Résultat définitif	284	

* 260 593 € reportés au Budget Prévisionnel 2013 en recettes d'investissement (compte 1068).

CA 2012 du CCAS	FONCTIONNEMENT (chiffres en €)	
	DEPENSES	RECETTES
Résultat reporté 2011		4 803 €
Opérations 2012	<u>7 042 €</u>	<u>5 302 €</u>
Total	7 042 €	10 106 €
Résultat de clôture		3 064 €

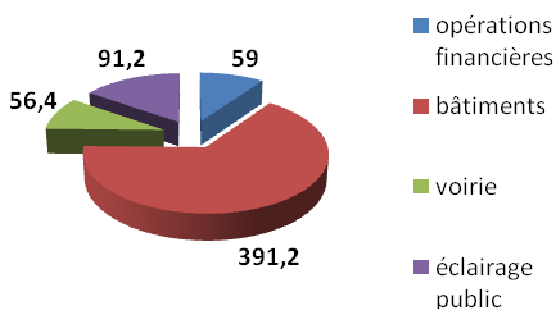
Les comptes administratifs 2012 (CCAS et Commune) ont été approuvés hors la présence du maire

Budget Prévisionnel 2013 (Commune et CCAS)

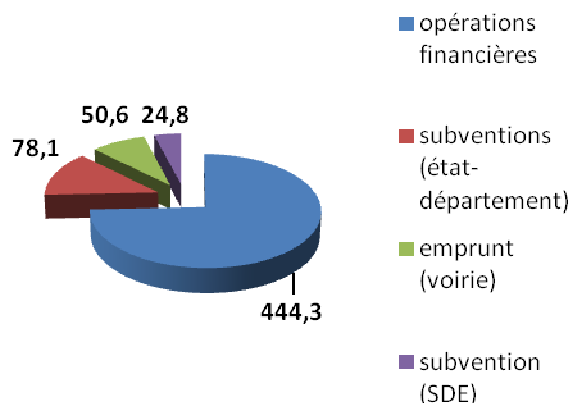
INVESTISSEMENT (Chiffres en milliers d'euros)		
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2012		260
RAR	352	70
Opérations exercice 2013	<u>245</u>	<u>267</u>
Totaux	597	597

Section d'Investissement

dépenses : 597 973 €



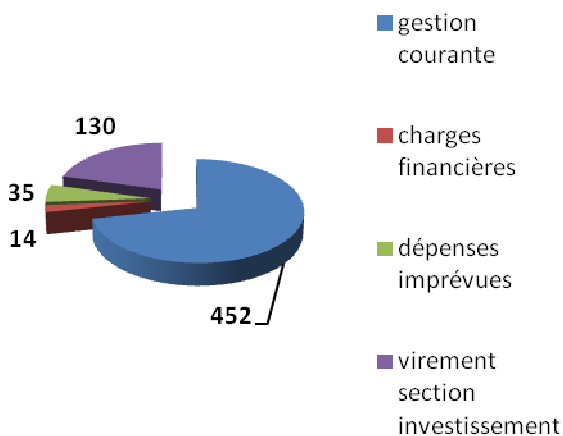
recettes : 597 973 €



FONCTIONNEMENT (Chiffres en milliers d'euros)

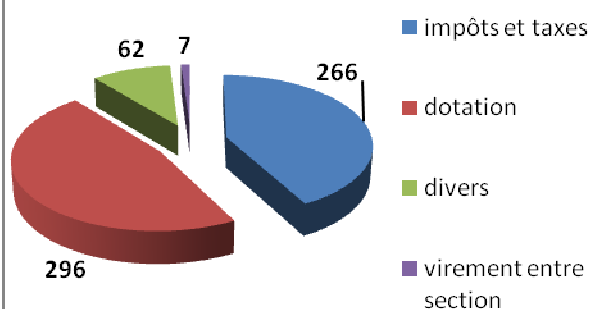
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2012	0	0
Opérations exercice 2013	<u>631</u>	<u>631</u>
Totaux	631	631

dépenses : 631 116 €



Section de Fonctionnement

recettes : 631 116 €



BP 2012 du CCAS

FONCTIONNEMENT (chiffres en €)

	DEPENSES	RECETTES
Report 2011		4803 €
Prévisions	<u>9003 €</u>	<u>4200 €</u>
Total	9003 €	9003 €

Les Budgets Primitifs 2013 Commune et CCAS ont été votés à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2013 :

Les taux des taxes, inchangés, sont les suivants :

Taxe Habitation : 16.29 %,
 Taxe Foncière (bâti) : 13.45 %,
 Taxe Foncière (non bâti) : 73.70 %,
 CFE (ex taxe professionnelle) : 23.45%

Droit de préemption urbain ZAD

Le conseil a voté à l'unanimité l'annexe au PLU du droit de préemption urbain. Cela concerne les zones U, UA et AUF.

Subventions exceptionnelles aux associations

Classe de découvertes : 1 144 €

ADMR : 900 €

Sapeurs pompiers (stèle) : 100 €

Réunion du Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2013

Révision simplifiée du PLU

Après enquête publique, la modification simplifiée du PLU est approuvée à l'unanimité. Cela concerne la hauteur des façades qui peuvent atteindre 8m40.

Périmètre de SCOT

La proposition faite du périmètre du SCOT (Schéma de Cohérence et d'Organisation Territoriale) est rejetée (8 contre, 3 abstentions).

Biens sans maître

La commune engage la procédure de recherche de propriétaire de 2 parcelles sur les abords du village.

Location de la salle intergénérationnelle

Une commission de travail a fait une proposition de règlement du fonctionnement de la salle intergénérationnelle ainsi que des tarifs qui seront appliqués lors des locations. Un texte définitif a été adopté à l'unanimité.

Une régie a été créée pour assurer le suivi des locations.

CdC du Val de Ligne

Le conseil a entériné la reprise par les communes de la CdC Val de Ligne de la compétence éclairage public.

Activités piscine à l'école

Le conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer une convention avec les communes non adhérentes au SMAM qui auraient des enfants scolarisés à l'école à Laurac.

Travaux urgents de voirie

Un dossier est en cours d'instruction pour des travaux au lieudit « la Chabrière » et route de Berguier concernant la restauration de murs qui menacent de s'effondrer.

Questions diverses

Droit de préemption sur les fonds de commerce

Le conseil est favorable à pouvoir user du droit de préemption sur les fonds de commerce.

Nouvelle charte PNR

La charte est disponible en mairie, le conseil devra se prononcer prochainement sur l'adhésion de la commune.

Ecole publique

L'école va disposer, à la rentrée de septembre 2013, d'une 4^{ème} classe.

Elections municipales

Le mode de scrutin pour les communes de - 1000 habitants reste inchangé pour 2014.

Toutefois pour être élu, il faudra obligatoirement être candidat déclaré en préfecture.

Les délégués de la commune auprès du SDE et du SEBA rendent compte des activités et réunions de ces organismes.

ECOLE PRIVEE « FRERE SERDIEU »

A LAURAC-EN-VIVARAIS

LES INSCRIPTIONS ONT COMMENCE POUR LA RENTREE 2013-2014

NOUS ACCUEILLONS LES ENFANTS DE LA TPS (NES EN 2011) AU CM2

POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS, TELEPHONER AU 04.75.36.85.38

Mon Pays Ma Fête 5^{ème} édition

Le Pays de l'Ardèche méridionale, en partenariat avec le Syndicat Ardèche Claire a placé l'eau au cœur de sa 5^{ème} édition de Mon Pays Ma Fête.

Une trentaine d'animations et d'activités sont proposées sur l'ensemble du territoire de l'Ardèche méridionale par des professionnels : randonnées, barque, spéléologie, canoë, découverte des milieux aquatiques, le moulinage, contes, expositions et conférences...

Les bistrots de pays, associés, proposeront contes, théâtre, danses, lectures, musiques...

Mon Pays Ma Fête

les 3, 4 et 5 mai

Le programme complet et les réservations à partir du 15 avril sur : www.monpaysmafete.net

Contact Pays : Hélène Graillat : 04 75 38 52 24, Florian Jouanard : 04 75 38 87 88

Mél : monpaysmafete@gmail.com

L'Ardéchoise

Cette course qui se déroule du 12 au 15 juin sur l'ensemble du département, passera dans notre village



le jeudi 13 juin et le vendredi 14 juin.

Ces journées sont préparées en ce moment avec des associations du village, des bénévoleset la mairie.

Le prochain Infos Municipales vous informera des divers arrêtés municipaux, des restrictions à la circulation, des animations proposées...

Pour le premier passage de l'Ardéchoise, la commune aura l'honneur d'accueillir Robert Marchand qui a le record du centenaire le plus rapide au monde !!

Les référents pour le village sont Bruno Laurent et Nicole Jacquier.

Pour ces deux journées nous invitons tous les Lauracois à venir saluer et supporter les nombreux cyclistes qui vont traverser notre commune.

à noter : Depuis le 1^{er} avril, la gérance du bar « Chez Louis » sur la place a été reprise par M. Laurent CAUSSIGNAC qui nous vient de la région d'Alès où il a officié longtemps dans la restauration.

Inscriptions Rentrée scolaire 2013/2014

Démarches à suivre :

1. Effectuer une pré inscription en se présentant en mairie muni :

pour les personnes habitants sur les communes de Laurac en Vivarais et Montréal	Pour les personnes n'étant pas résidant sur les communes de Laurac en Vivarais et Montréal
<ul style="list-style-type: none"> - Livret de famille - Justificatif de domicile du responsable légal (parents ou autre) - Carnet de santé ou certificat de vaccination 	<ul style="list-style-type: none"> - Effectuer au préalable une demande écrite motivée pour l'inscription adressée directement à Monsieur Le Maire

2. Effectuer l'inscription en se présentant à l'école :

- A l'école maternelle, l'admission ne s'effectue que dans la limite des places disponibles.
 - o Pour la rentrée 2013/2014, seuls les enfants nés courant du premier trimestre 2011 (janvier – février – mars) seront inscrits. Ils seront scolarisés les matinées, à raison de deux matinées par semaine.
 - o Pour les enfants nés après le mois de mars 2011, une pré admission sera effectuée en fonction des disponibilités et de l'évolution des effectifs.
 - o Pour les enfants nouvellement scolarisés en toute petite section et petite section, une demi-journée de découverte sera programmée (si l'enfant a acquis la propreté).
- A l'école élémentaire, l'enfant doit être âgé de 6 ans révolus au 31 décembre de l'année en cours, sauf dérogation.

Niveau de classe	T.P.S.	P.S.	M.S.	G.S.	C.P.	C.E.1	C.E.2	C.M.1	C.M.2
Année de naissance	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003

- Pour l'admission fournir (dans tous les cas) :
 - o Le certificat d'inscription délivré par la mairie
 - o Si l'enfant a déjà été scolarisé, certificat de radiation de l'école précédente et photocopie du livret scolaire.

Une permanence sera effectuée pour l'admission des élèves:

Mardi 21 mai Jeudi 23 mai Vendredi 24 mai de 17h00 à 18h30 à l'école